



CONTRIBUTION DES DIRIGEANTS DE GRANDS GROUPES ÉNERGÉTIQUES EUROPÉENS AU CONSEIL EUROPÉEN DES 20 ET 21 MARS 2014

La politique énergétique et climatique européenne se trouve à la croisée des chemins. Les trois piliers essentiels que sont la compétitivité, la sécurité des approvisionnements et le développement durable nécessitent en effet un ensemble de réformes pour être réalisés et combinés. Le Conseil européen de printemps doit par conséquent donner un élan politique ambitieux à la politique énergétique et climatique à l'horizon 2030, en tirant les enseignements du passé et en imaginant l'avenir d'une économie durable à faibles émissions de CO₂ fondée sur un système énergétique compétitif et fiable pour l'industrie et les citoyens européens.

Une politique énergétique européenne plus harmonisée est tout particulièrement nécessaire. La fragmentation actuelle du marché de l'énergie européen représente un motif d'inquiétude. La coopération et la cohérence des politiques et des actions des États membres dans le domaine de l'énergie et du changement climatique doivent devenir réalité. Rendre le **marché intérieur plus fluide, plus transparent, plus harmonisé et plus interconnecté** constituera une avancée essentielle en vue d'accroître la compétitivité du secteur énergétique et de l'industrie en général. Le temps est également venu de relancer les trois piliers de la politique énergétique.

Dans ce contexte, et dans la perspective du Conseil européen des 20 et 21 mars, nous **appelons les chefs d'État et de gouvernement à commenter le « paquet » de mesures de la Commission européenne relatives à la politique énergétique et climatique à l'horizon 2030, mais aussi à se prononcer sur les orientations nécessaires** qui permettront à l'Union européenne de jouer un rôle de premier plan lors de la COP 21 (la conférence Paris Climat 2015) et de gagner la confiance de son industrie et de ses concitoyens.

Nous **formulons par conséquent neuf recommandations** pour réformer la politique énergétique et climatique de l'Europe, en vue de réaliser les trois objectifs majeurs de compétitivité, de durabilité et de sécurité des approvisionnements:

1. Rendre les prix de l'énergie européens plus compétitifs.
2. Rendre au système d'échange des droits d'émission (ETS) un rôle majeur dans la politique climatique et énergétique.
3. Réaliser un partenariat climatique planétaire avec les concurrents internationaux de l'Europe dans le cadre des négociations climatiques mondiales.
4. Adapter les aides publiques en faveur des nouvelles sources d'énergie renouvelables pour leur permettre d'être compétitives et de s'intégrer progressivement dans le réseau énergétique.



5. Soutenir le rôle de chef de file de l'Europe dans le domaine des énergies vertes, par le biais notamment d'une politique de R&D ambitieuse.
6. Tendre vers un bouquet énergétique à faibles émissions de CO₂, diversifié et économiquement performant.
7. Multiplier les itinéraires d'importation de sources énergétiques peu coûteuses et à faibles émissions de CO₂ et renforcer la production intérieure.
8. Rémunérer les capacités disponibles et qualifiées en tant que service fourni dans le but de garantir la sécurité de l'approvisionnement pour le système énergétique.
9. Réaliser un marché intérieur plus fluide, plus transparent et plus interconnecté.

* *
*

L'Union européenne entend réduire ses émissions de carbone de 80 à 95% d'ici 2050. Cette vision ambitieuse ne peut être réalisée sans la totale participation de l'industrie européenne et de ses citoyens. Sa concrétisation doit par conséquent être le fruit d'un effort optimal sur le plan économique, combiné au renforcement de la compétitivité de l'industrie et à des prix de l'énergie raisonnables pour les consommateurs européens.

Recommandation 1: Rendre les prix de l'énergie européens plus compétitifs. Les dirigeants politiques européens doivent s'efforcer de rendre les prix de l'énergie à nouveau abordables. Nous exhortons par conséquent les États membres à:

- **éliminer des factures d'électricité et de gaz l'ensemble des coûts externes ne reflétant pas les coûts de production, de transport ou de distribution.** Les factures d'énergie doivent être pleinement transparentes dans tous les États membres.
- reconnaître que les **prix au détail élevés sont dus aux taxes et prélèvements nationaux supplémentaires, ainsi qu'aux diverses charges relatives à la politique sociale et environnementale, et non aux composants de la production d'électricité, qui restent relativement stables.** Ces coûts, qui constituent une part prépondérante du prix au détail, portent gravement atteinte à la compétitivité internationale de l'industrie européenne et expliquent la réticence des citoyens européens à s'engager dans une action climatique plus ambitieuse.

Afin de garantir l'efficacité économique de cette transition, le système d'échange des droits d'émission de l'Union européenne doit constituer le fer de lance de la réduction des émissions de l'industrie et du secteur énergétique, d'une part, et de la promotion des investissements dans les technologies à faibles émissions de CO₂, d'autre part. Il est nécessaire d'éviter les mesures politiques



redondantes interférant avec le système d'échange des droits d'émission de l'Union européenne. L'utilisation d'un objectif unique de réduction des émissions de CO₂ et le recours au système d'échange des droits d'émission de l'Union européenne, en tant que principal moteur de la politique énergétique et climatique, sont par conséquent prioritaires. D'autres mesures peuvent compléter cette politique européenne : développer des technologies à faibles émissions de CO₂, promouvoir des solutions efficaces sur le plan énergétique. Néanmoins, la conception de ces mesures doit tirer les enseignements du passé et être optimisée sur le plan de la mise en œuvre.

Recommandation 2: Rendre au système d'échange des droits d'émission un rôle majeur dans la politique climatique et énergétique.

- Nous demandons dès à présent aux États membres de **continuer à soutenir une réforme concrète et rapide du système d'échange des droits d'émission**, en envisageant, outre le gel des quotas (« backloading »), d'autres réformes structurelles à plus long terme telles que la **mise en œuvre d'une réserve de stabilité du marché équilibrée**. En effet, le marché du CO₂ ne doit pas dépendre de décisions politiques, mais doit être étroitement lié à la situation économique, condition indispensable pour garantir la confiance dans ce système et optimiser ses bienfaits pour la politique climatique.

- Par ailleurs, afin de répondre au besoin de visibilité à long terme de l'industrie, les **États membres doivent approuver dès à présent un objectif unique contraignant fondé sur une réduction des émissions de CO₂ à l'horizon 2030**. La proposition législative relative à la phase IV du système d'échange des droits d'émission de l'Union européenne doit notamment comporter **un objectif ambitieux, mais réaliste, concernant la réduction des émissions de CO₂ d'ici 2030 dans tous les secteurs de l'économie**.

Recommandation 3: Réaliser un partenariat climatique planétaire avec les concurrents internationaux de l'Europe (États-Unis, Chine et autres) dans le cadre des négociations climatiques mondiales.

L'Union européenne est un chef de file international dans la lutte contre le changement climatique, mais elle ne peut agir seule. Elle ne représente que 11% des émissions de CO₂ mondiales (avec une tendance à la baisse prévue). Par conséquent, s'il est essentiel que l'Europe définisse sa position de négociation (à un stade précoce) avec un engagement contraignant interne ambitieux, mais réaliste, concernant la réduction de ses émissions de CO₂ à l'horizon 2030, elle doit également s'efforcer de conclure un accord d'envergure lors du prochain sommet sur le climat qui aura lieu à Paris en 2015. Si aucun accord international n'est conclu, des mesures complémentaires doivent être prises pour garantir la compétitivité des industries européennes exposées à leurs concurrents internationaux.



Les dispositifs de soutien aux sources d'énergie renouvelables ont apporté une contribution utile au démarrage des investissements dans l'énergie verte. Malheureusement, certains d'entre eux, mal conçus, ont engendré des coûts plus élevés que prévu pour la société et des distorsions sur le marché de l'électricité. Le temps est venu de tirer les enseignements de cette expérience.

Recommandation 4: Adapter les aides publiques en faveur des nouvelles sources d'énergie renouvelables pour leur permettre d'être compétitives et de s'intégrer progressivement dans le réseau énergétique.

- Les États membres doivent s'abstenir de prendre des décisions rétroactives, lesquelles sont extrêmement préjudiciables à la confiance des investisseurs.
- En ce qui concerne les nouvelles installations, **les technologies renouvelables déployées (photovoltaïque, éolien terrestre, hydroélectricité, biomasse) peuvent progressivement concurrencer des sources d'énergie plus conventionnelles.** Les subventions éventuelles devront par conséquent être conçues de manière à établir un lien avec les prix du marché et favoriser l'ajout de capacités en fonction des besoins du marché. Par ailleurs, la concurrence équitable et le développement durable de sources d'énergie renouvelables nécessitent de progresser sur la voie de la mise en place de conditions uniformes pour toutes les technologies (par exemple obligations d'assurer l'équilibrage pour toutes les technologies raccordées au réseau) et, à ce titre, de tendre vers une réduction progressive des subventions en faveur des technologies déployées.
- Les technologies à faibles émissions de CO₂ les moins matures (les technologies houlomotrice et marémotrice, par exemple) doivent bénéficier d'efforts de R&D renforcés, plutôt que d'aides à la production.

L'Union européenne dispose du potentiel lui permettant de diriger le processus d'innovation afin d'imaginer les technologies de demain et de trouver les réponses aux défis d'aujourd'hui.

Recommandation 5: Soutenir le rôle de chef de file de l'Europe dans le domaine des énergies vertes, par le biais notamment d'une politique de R&D ambitieuse.

Horizon 2020, le nouveau programme européen pour la recherche, le développement technologique et l'innovation, a un rôle essentiel à jouer dans le cadre du processus de transition vers une économie compétitive à faibles rejets de CO₂.

La R&D doit aider l'ensemble du secteur énergétique et industriel à contribuer à la réalisation d'un système économique à faible rejet de CO₂, notamment en engageant l'Europe dans des projets concrets tels que **les technologies intelligentes, le captage et le stockage du carbone, le stockage de l'énergie, la gestion active de la demande, le procédé « power to gas », la modernisation du réseau de distribution, le gaz de schiste (en Europe), l'infrastructure des carburants alternatifs servant dans le transport et les sources d'énergie renouvelables qui ne sont pas encore arrivées à**



maturité. Hormis les fonds européens, une action cohérente et conjointe des politiques de recherche nationales au niveau européen doit soutenir le processus d'innovation pour déployer ces technologies à un niveau compétitif.

Par ailleurs, une économie européenne forte a besoin d'un bouquet énergétique fiable et diversifié et d'infrastructures adéquates. La diversité des sources d'énergie (production indigène incluse) et des voies d'approvisionnement se trouve au cœur de la politique européenne.

Recommandation 6: Tendre vers un bouquet énergétique à faibles émissions de CO₂, diversifié et économiquement performant.

Les sources d'énergie renouvelables et les sources conventionnelles à faibles émissions de CO₂ se complètent mutuellement pour garantir la sécurité de l'approvisionnement – de la manière la plus durable possible – des consommateurs européens et soutenir l'économie à un coût optimal.

L'Europe a besoin de tous les types d'énergie au niveau de l'Union européenne. Un bouquet énergétique équilibré, basé sur des signaux de prix adaptés lancés par le marché, constitue un élément essentiel de la nouvelle politique énergétique européenne. La fourniture d'énergie à faibles émissions de CO₂ économiquement efficace doit être guidée par une **concurrence équitable entre différentes technologies faiblement carbonées**. Les programmes nationaux relatifs à la réduction des émissions de CO₂ doivent par conséquent se concentrer sur une approche de marché commun et être supervisés au niveau de l'Union européenne.

Recommandation 7: Multiplier les itinéraires d'importation de sources énergétiques peu coûteuses et à faibles émissions de CO₂ et renforcer la production intérieure.

- Outre l'utilisation optimisée des infrastructures existantes, la **diversification** en cours des **ressources d'approvisionnement en gaz** et des itinéraires d'importation doit continuer à bénéficier d'un soutien. Celui-ci doit se concrétiser par l'accélération de l'expansion des gazoducs et des interconnexions transfrontaliers afin de garantir la concurrence dans l'Union européenne et la compétitivité des prix sur le long terme. Les projets d'infrastructure énergétique doivent être principalement développés sur la base de signaux de marché adéquats. Le cadre réglementaire en place doit encourager les investissements à long terme, assortis de rendements raisonnables pour les extensions infrastructurelles efficaces. La dimension extérieure de la politique européenne doit soutenir cette mission incombant au secteur en améliorant les dialogues énergétiques entre l'Union européenne et les pays de production et de transit.

- L'énergie, en particulier, doit jouer un rôle prépondérant dans le contexte des **négociations relatives au Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement**. L'accord final doit permettre l'exportation libre de gaz naturel liquéfié et de pétrole brut entre l'Union européenne et les États-Unis en veillant à l'élimination des entraves aux échanges commerciaux. Pour que ces



échanges commerciaux deviennent réalité dans les années à venir, il est également nécessaire de supprimer les entraves régionales et nationales empêchant leur acheminement des deux côtés de l'Atlantique. Cette nouvelle source d'approvisionnement permettra d'équilibrer le différentiel de prix de l'énergie entre l'industrie européenne et l'industrie américaine.

- Par ailleurs, **l'Europe doit soutenir l'exploitation de son potentiel énergétique indigène**. En effet, l'utilisation de sources d'énergie européenne constitue un avantage concurrentiel et économique pour cette dernière. Ces énergies peuvent par conséquent jouer un rôle stabilisateur important en ce qui concerne le niveau des prix dans l'Union européenne et lui assurer une indépendance accrue par rapport aux importations d'énergie. La réglementation, sans jamais perdre de vue les aspects environnementaux, doit être claire et raisonnable afin d'attirer ces investissements, au lieu de les décourager.

Recommandation 8: Rémunérer les capacités disponibles et qualifiées en tant que service fourni dans le but de garantir la sécurité de l'approvisionnement pour le système énergétique.

L'élimination de l'ensemble des distorsions sur le marché « energy only » doit être une priorité.

Néanmoins, un nouveau modèle de marché instaurant des règles uniformes et fondé sur une combinaison de marchés/mécanismes en rapport avec l'énergie et les capacités, s'impose. À défaut, la sécurité de l'approvisionnement en électricité risque de ne plus être garantie, ce qui entrainera finalement un nombre accru d'interventions réglementaires nationales imprévues.

Par conséquent, les **mécanismes de rémunération de la capacité (MRC) ne constituent pas des subventions, mais font partie d'un nouveau modèle de marché et de rémunération d'un service** consistant à assurer la disponibilité qualifiée dans le but de garantir la sécurité des approvisionnements. Ces mécanismes doivent se baser sur des **principes valables à l'échelle européenne**:

- Ne pas ouvrir ces possibilités qu'aux producteurs (stockage inclus), mais aussi à la gestion active de la demande et aux participations transfrontalières lorsque cette possibilité physique existe (c'est-à-dire interconnexions avec des pays européens).
- pas de préférence pour les nouvelles centrales électriques (l'utilisation et le soutien des centrales électriques existantes et efficaces – même lorsqu'elles sont actuellement mises sous cocon – constituera une option moins coûteuse lorsque celle-ci existe) ni pour des technologies particulières.

Dernier point et non le moindre, le marché de l'énergie de l'Union européenne, pour fonctionner efficacement, doit garantir des règles uniformes et une concurrence énergétique efficiente dans le cadre desquelles le secteur énergétique sera en mesure de répondre aux nouvelles opportunités qui se présentent, tout en permettant aux consommateurs de tirer parti de l'accès à un marché



caractérisé par sa fiabilité et abordable. C'est pourquoi il reste essentiel d'éviter la fragmentation du marché intérieur de l'Union européenne.

Recommandation 9: Réaliser un marché intérieur plus fluide, plus transparent et plus interconnecté.

Il est important, afin de créer un cadre uniformisé, d'assurer la transposition intégrale du 3^{ème} paquet énergétique dans tous les États membres.

Par ailleurs, la **coordination transfrontalière de l'Union européenne** (dans les domaines des MRC, des dispositions de soutien à l'énergie renouvelable, etc.) nécessite une gouvernance plus solide afin d'éviter toute fragmentation nationale.

Un marché de l'énergie interne efficace et interconnecté constitue un atout essentiel pour améliorer la fiabilité et la performance intérieures de l'Union européenne. **Des progrès sont tout particulièrement nécessaires dans le domaine de l'interconnexion des marchés de l'électricité.**

En conclusion, nous demandons une nouvelle fois plus d'Europe, plus de marchés, plus de compétitivité, de stabilité et de visibilité à long terme pour permettre au secteur de l'énergie d'accomplir à nouveau sa mission de fourniture d'une énergie propre, efficace et fiable aux consommateurs.